

Séance du 16 juin 2015

L'an deux mil quinze, le 16 juin, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 9 juin 2015 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Didier JACQUET, Corinne PELLETIER, Daniel BLIN, Yves DEVILLE, Benoît PERINEAU, Jonathan SIMON, Nicolas LEDUC, Pascal GAURY, Gérald LE CLANCHE, Michèle BEAUJOUAN, Olivier SOUFFLET, Valérie GUILLOTIN.

Absentes : Anne LEBLANC pouvoir à Michèle BEAUJOUAN
Fanny BARBIER pouvoir à Benoît PERINEAU

- ❖ Selon l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Michèle BEAUJOUAN est désignée secrétaire de séance.
- ❖ Approbation du compte rendu de la séance du 30 avril 2015.
Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Jonathan SIMON qui était absent lors du conseil précédent, s'interroge sur le prix moyen de cession indiqué dans la délibération du contrat de concession d'aménagement proposé par la SAEDEL. Mme le Maire lui apporte des précisions.

Il adresse également toutes ses félicitations à Olivier Doré pour la réussite de son concours d'agent de maîtrise.

1. RSEIPC : Remplacement luminaire rue de la Berthelot

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a sollicité le Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain (S.E.I.P.C) pour un projet de travaux sur le réseau d'Eclairage Public :

Remplacement luminaire A03045 rue de la Berthelot

Ce programme a fait l'objet d'une étude technique réalisée par la RSEIPC, Maître d'œuvre du S.E.I.P.C, évalué à 1015,87 TTC.

La réalisation de ce projet est soumise aux modalités suivantes :

1- FINANCEMENT PREVISIONNEL

Selon cette estimation, le **plan de financement prévisionnel** est défini ainsi :

MONTANT DES TRAVAUX toutes taxes comprises	1015,87	Contribution Commune	438,28
		Contribution SEIPC	577,59
		Subvention Conseil Général	0,00

2- FACILITES DE REGLEMENT

Compte tenu de la contribution de la Commune, cette part sera versée au S.E.I.P.C en 1 annuité.

3- ACHEVEMENT DU PROGRAMME

La répartition financière définitive sera établie au vu du montant définitif des travaux réglé par le Syndicat, qui ne pourra être supérieur au montant prévisionnel.

Elle précisera les contributions de chacune des entités, y compris les financements extérieurs éventuels (Conseil Général ou autres).

Considérant l'adhésion de la Commune à la compétence Eclairage Public du S.E.I.P.C confirmée par délibération du 06/04/1998,

Considérant le Règlement Technique Administratif et Financier de l'Eclairage Public mis en application par le S.E.I.P.C,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'opération d'investissement à réaliser sur le réseau Eclairage Public : *Remplacement luminaire A03045 rue de la Berthelot*, dont le montant prévisionnel s'élève à 1015,87.
- **S'engage** à verser au S.E.I.P.C la contribution définitive de la Commune, au terme de l'opération.
- **Choisit** de verser ladite contribution en 1 annuité.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

2. Choix de l'entreprise pour les travaux de la sente piétonne rue de l'école à la rue de la Paix et sente dans la prairie

Suite à la publicité de mise en concurrence, 3 candidatures ont été reçues.

L'entreprise MUSCI, moins-disante pour une qualité de travaux identiques a été retenue par la commission.

Les travaux d'éclairage public de la sente piétonne sont prévus en septembre.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'opération d'investissement d'un montant de 69 829.80 € TTC.
- **Choisit** l'entreprise MUSCI pour réaliser ces travaux.

☞ Adopté à la majorité par le conseil municipal, M. Deville ne prend pas part au vote.

3. Demande de subvention FDAIC : restauration des passerelles (au lavoir de Goindreville et dans la prairie) et création d'un parcours VTT dans la prairie

Le conseil municipal approuve le projet de restauration des passerelles (Rue de la Berthelot à Goindreville et dans la prairie) ainsi qu'une création d'un parcours VTT dans la prairie pour un montant de 12 600.50 € HT - soit 15 120.60 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes

pour cette réalisation au titre de l'amélioration du cadre de vie pour un montant de 6 300 €, soit 50 % du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 10/2015

Fin des travaux : 12/2015

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- subvention FDAIC (50 %) :	6 300.00 €
- autofinancement :	<u>8 820.60 €</u>
TOTAL	15 120.60 €

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

4. Fonds de concours 2015 : Equipement pédagogique

Comme chaque année, Chartres Métropole a inscrit à son budget 2015 un crédit destiné à participer au financement, sous forme de fonds de concours, des projets d'investissement des communes périurbaines.

Le fonds de concours est plafonné à 60 000 € et son montant ne peut être accordé qu'à hauteur de 50 % du financement restant à la charge de la commune.

A ce titre, la commune de Thivars peut éventuellement bénéficier de ce fonds concernant l'équipement pédagogique de l'école élémentaire (vidéo projecteur, tableau interactif et ordinateur portable).

Après délibération, le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer un nouveau dossier auprès de Chartres Métropole concernant :

Equipement pédagogique : 3 248 € H.T.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

5. Convention de partenariat pour la création de la plateforme d'achat communautaire avec Chartres Métropole

Madame le Maire donne lecture de la convention de partenariat approuvé en conseil communautaire du 13 avril dernier, en vue du déploiement de la plateforme d'achat à l'échelle du territoire communautaire.

Cette plateforme a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs publics, de permettre aux entreprises une meilleure accessibilité et lisibilité des achats publics.

L'adhésion à cette plateforme est gratuite, la communauté d'agglomération prend en charge les frais d'installation et le certificat de chiffrage pour le dépôt et l'ouverture des plis électroniques indispensables pour acquérir un profil d'acheteur conforme aux dispositions réglementaires.

Après délibération, le conseil municipal, donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention de partenariat pour la création de la plateforme d'achat communautaire.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Informations diverses données par Mme le Maire :

Chats errants :

Une coupure de presse a été déposée dans la boîte aux lettres de la mairie : récupérer les chats errants pour les stériliser par le biais d'une association de Maintenon – Pour la rentrée de septembre il faudra travailler sur ce point.

Les restos du cœur : remerciements de la présidente

Mur Ferronnière : lecture de l'avis de la cour d'appel de Versailles
Le mur sera démoli fin août.

Distribution des dictionnaires aux élèves de CM2 le 26 juin par Daniel Blin

Didier JACQUET a remis les permis piétons et internet aux élèves.

RAM : Bi mensuel à partir de la rentrée - 20 personnes entre les nounous et les enfants.

Taxi : prochaine réunion le 25 juin à 9h30.

Lecture de la mise en place du PEDT (Projet Educatif Territorial) afin de bénéficier du soutien financier de l'Etat et de proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

(9h Nicolas LEDUC quitte la séance).

La Poste : Lors de la pose de la 1^{ère} pierre, Habitat Eurélien propose de refaire la Poste de Thivars par le biais d'un bail avec une convention pour intégrer le bureau de poste – cette convention passera au conseil en juin.

Les 24 – 25 et 26 septembre, 40 campings car stationneront dans la prairie. Mme le maire demande l'autorisation du conseil municipal.

Chartres Métropole demande la programmation des travaux de voirie pour 2016 afin de prévoir la réalisation de réseaux.

Madame le Maire adresse ses félicitations au Comité des fêtes pour l'organisation de la fête du village, et passe la parole à Yves Deville.

Yves DEVILLE donne le compte rendu de la réunion du 4 juin avec les services de l'Etat, la gendarmerie, le conseil général, pour l'aménagement de la RD910 dans la traverse de Thivars.

Il a été évoqué les problèmes de vitesse, camions en transit, passages piétons, pas de trottoir PMR.

Il faut repenser la traversée des piétons au niveau des carrefours et solutionner les problèmes de stationnement.

Un appel d'offres pour l'étude d'un projet d'aménagement de la RD910 sera lancé fin juillet. L'état souhaite avoir une étude globale sur toute la traversée de Thivars.

Un tronçon pourrait être réalisé en 2016 (devant la maison médicale).

Une réunion cadre de vie sera organisée après la réunion de conseil.

La séance est levée à 22h30.